

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 18 décembre 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-59

Objet : Convention de partenariat avec l'Université Toulouse Capitole Master
mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la
Transition des Territoires (ITT)

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CHARLAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON ; Mme NAYA représentée par M. ALENÇON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. SALAT représenté par M. LEFEBVRE ; Mme DUPRAT représentée par Mme JARNOLE ; M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. CALAS, M. SIOUTAC
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par Mme CAMAIN.

Contenu délibération

La Présidente rappelle que le Code Général de la Fonction Publique définit la gestion des ressources humaines et le recrutement comme les missions générales des centres de gestion. Sur cette base, le CDG31 assure la gestion de l'emploi territorial et, de fait, la promotion de la fonction publique territoriale sur son territoire.

Depuis le 1er janvier 2016, le CDG31 est, en outre, coordonnateur général des treize centres de gestion de la région Occitanie et chef de file sur la mission Emploi au sein de cette coordination.

La Présidente indique que l'Université Toulouse Capitole (UT Capitole) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à délivrer le diplôme Master Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT), relevant de la Faculté d'administration et communication.

Ce master vise à former des individus capables d'identifier les dynamiques d'innovation et de résilience face aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales, d'accompagner l'adaptation et la transition des territoires vers de nouveaux modèles en fonction des ressources territoriales (économie circulaire, circuits-courts, mobilités durables, etc.) et de favoriser la coopération entre les acteurs de la transition (publics, privés, tiers secteur) par des mises en réseaux, des ingénieries participatives, des animations, des financements et l'accompagnement de projets.

L'aide à la conception de réponses adaptées nécessite également la compréhension des contextes réglementaires liés à la prise en compte des enjeux environnementaux (droit de l'environnement, fiscalité locale) et une très bonne connaissance des contextes politico-administratifs (droit de la décentralisation, gouvernance des territoires, politiques européennes et financements européens).

La Présidente rappelle que le CDG31 est engagé dans le développement d'une politique partenariale avec des établissements dispensant des formations diplômantes post-baccalauréat, pour notamment répondre à deux axes majeurs :

1. Promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale ;
2. Rechercher des candidats pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics.

La Présidente rajoute que le CDG31 et l'UT Capitole master ITT exercent des missions complémentaires dans le domaine de l'emploi territorial et soumet la proposition de convention de partenariat entre les deux entités, telle que présentée en annexe, en faveur de la mise en synergie des moyens et compétences techniques respectifs à partir d'un plan d'actions qui se compose comme suit :

Temporalité	Planning prévisionnel	Accompagnement
Temps 1	Octobre/novembre	Présentation en présentiel à l'université devant les M2 (5 ^{ème} année) et M1 (4 ^{ème} année) sur les métiers territoriaux et les voies d'accès à la fonction publique territoriale (FPT)
Temps 2	Mai	Présentation en présentiel à l'université devant les M1 sur le marché de l'emploi de la FPT et présentation d'offres de stages (sous réserve de la disponibilité d'offres compatibles avec le profil des étudiants)
Temps 3	Septembre n+1	Présentation en présentiel à l'université devant les M2 diplômés de l'année N-1 sur le marché de l'emploi de la FPT et présentation d'offres d'emploi (sous réserve de la disponibilité d'offres compatibles avec le profil des étudiants)
Temps 3	Mai/Juin/Septembre	Accompagner le jeune diplômé dans l'emploi. Rendez-vous avec un consultant pour un suivi personnalisé avec analyse des compétences dominantes et du projet professionnel du candidat. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription au Guichet Unique des Candidats à l'Emploi du CDG31 ➤ Inscription au Service intérim pour un tremplin dans l'insertion à l'emploi durable, le cas échéant.

La Présidente précise que la convention en annexe ne comporte aucune contrepartie financière et est établie pour l'année universitaire 2024/2025, renouvelable par tacite reconduction, après évaluation annuelle conjointe pour les années universitaires 2025/2026 et 2026/2027, en l'absence de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'accepter la signature de la convention de partenariat avec L'Université Toulouse Capitole Master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT) ;
- d'habiliter la Présidente à la signature de ladite convention.

Fait à Labège,
 Le 18/12/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part:

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne



Et d'autre part,

L'Université Toulouse Capitole

Master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT)



Pour l'année universitaire 2024-2025

Représentation

La présente convention est établie entre :

Le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ci-après dénommé CDG31**, établissement public à caractère administratif, sis 590 rue Buissonnière, CS 37666, 31676 Labège Cedex, représenté par Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2024.

Et

l'Université Toulouse Capitole (Master Ingénierie de la Transition des Territoires), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 TOULOUSE CEDEX 9, représentée par Monsieur Hugues KENFACK, son Président.

Préambule

L'Université Toulouse Capitole (UT Capitole) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à délivrer le diplôme de master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT), relevant de la Faculté d'administration et de communication.

La formation vise à former des individus capables d'identifier les dynamiques d'innovation et de résilience face aux vulnérabilités sociales, économiques et environnementales ; d'accompagner l'adaptation et la transition des territoires vers de nouveaux modèles en fonction des ressources territoriales (économie circulaire, circuits-courts, mobilités durables, etc.) ; de favoriser la coopération entre les acteurs (publics, privés, tiers secteur) de la transition (mise en réseaux, ingénieries participatives, animation, financement et accompagnement de projets).

L'aide à la conception de réponses adaptées nécessite également la compréhension des contextes réglementaires liés à la prise en compte des enjeux environnementaux (droit de l'environnement, fiscalité locale) et une très bonne connaissance des contextes politico-administratifs (droit de la décentralisation, gouvernance des territoires, politiques européennes, financements européens).

Le CDG31 est un établissement public à caractère administratif auquel sont affiliés obligatoirement toutes collectivités et établissements publics de la Haute-Garonne ayant un effectif inférieur ou égal à 350 agents et à titre volontaire, toute autre collectivité ou établissement public le souhaitant. Conformément aux dispositions des articles L. 452-34 et suivants du code général de la fonction publique, il assure à leur bénéfice, en matière de ressources humaines, des missions obligatoires définies par la loi ou des missions complémentaires à caractère facultatif décidées par son Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le CDG31 est en outre coordonnateur général des treize centres de gestion de la région Occitanie. Il est le chef de file sur la mission Emploi.

Les deux établissements exercent donc des missions complémentaires l'un dans le domaine de la formation et l'autre dans l'organisation de l'accès à la fonction publique territoriale.

L'objet de la présente convention, après un bilan positif de collaboration, est de renouveler le partenariat pour l'année universitaire à venir.

Article 1 : Engagement de l'Université

L'UT Capitole s'engage à :

- Informer le plus largement possible ses étudiants et enseignants de l'existence et de la mise en œuvre de la présente convention ;
- Faire apparaître le CDG31 dans la liste de ses partenaires sur ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser le CDG31 à communiquer à propos de la présente convention ;
- Favoriser durant l'année universitaire, dans une mesure compatible avec le bon déroulement de celle-ci, l'organisation avec le CDG 31 de conférences et forums visant à informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;
- Dans le cadre du *master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT)*, organiser avec le CDG31 des interventions devant les étudiants pour présenter les métiers territoriaux et les voies d'accès à la fonction publique territoriale (FPT) ainsi que le marché de l'emploi de la FPT.
- D'assumer tous les risques attachés à la mise en œuvre des enseignements et séminaires précédemment évoqués et de pourvoir à leur couverture par assurance.

Article 2 : Engagement du CDG31

Le CDG31 s'engage à :

- Faire apparaître *le master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT)* au rang de ses partenaires au sein de ses documents de communication et sur son site Internet ;
- Autoriser *le master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT)* à communiquer au titre de la présente convention ;
- Participer, dans une mesure compatible avec ses contraintes professionnelles, aux conférences et forums organisés par l'Université Toulouse Capitole en vue d'informer les étudiants sur les carrières de la fonction publique territoriale et les missions du CDG 31 ;
- Dans le cadre du *master mention Sciences Économiques et Sociales, parcours Ingénierie de la Transition des Territoires (ITT)* de l'Université Toulouse Capitole, organiser des interventions devant les étudiants pour présenter les métiers territoriaux et les voies d'accès à la fonction publique territoriale (FPT) ainsi que le marché de l'emploi de la FPT.
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de terrain de stage, le cas échéant.
- Assurer à toute donnée ou information personnelle portée à sa connaissance dans le cadre de la réalisation de ses obligations contractuelles, la confidentialité requise et l'absence de toute exploitation ou traitement.

Temporalité	Planning prévisionnel	Accompagnement
Temps 1	Octobre/novembre	Présentation en présentiel à l'université devant les M2 et M1 sur les métiers territoriaux et les voies d'accès à la fonction publique territoriale (FPT)
Temps 2	Mai	Présentation en présentiel à l'université devant les M1 sur le marché de l'emploi de la FPT et présentation d'offres de stages (sous réserve de la disponibilité d'offres compatibles avec le profil des étudiants)
Temps 3	Septembre n+1	Présentation en présentiel à l'université devant les M2 diplômés de l'année N-1 sur le marché de l'emploi de la FPT et présentation d'offres d'emploi (sous réserve de la disponibilité d'offres compatibles avec le profil des étudiants)
Temps 3	Mai/Juin/Septembre	Accompagner le jeune diplômé dans l'emploi. Rendez-vous avec un consultant pour un suivi personnalisé avec analyse des compétences dominantes et du projet professionnel du candidat. <ul style="list-style-type: none">➤ Inscription au Guichet Unique des Candidats à l'Emploi du CDG31➤ Inscription au Service intérim pour un tremplin dans l'insertion à l'emploi durable, le cas échéant.

Article 3 : Conditions financières

Le partenariat établi ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Article 4 : Suivi de l'application de la convention

Un suivi de l'application de la présente convention sera mis en place par les signataires et un bilan annuel sera réalisé.

Article 5 : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de l'année universitaire 2024/2025

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction dans les mêmes termes pour l'année universitaire 2025/2026, puis pour l'année universitaire 2026/2027 en l'absence de résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois, sans qu'aucune des parties ne puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque.

Article 6 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties sont tenues au respect de la réglementation en vigueur applicable aux traitements de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les parties s'engagent à traiter les données personnelles en leur possession conformément aux lois ou règlements applicables et aux seules finalités prévues, ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

Le délégué à la protection des données peut être contacté par mail à : dpo@cdg31.fr

Article 6 : Différends et règlement des litiges

Tout différend entre les parties dans l'exécution des présentes devra faire l'objet d'une recherche de règlement amiable préalablement à toute action contentieuse.

En l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse :
68 rue Raymond IV- BP 70007- 31068 TOULOUSE CEDEX, <http://telerecours.fr>

A Toulouse, le / /

Pour l'Université
Le Président

Pour le CDG31
La Présidente



Hugues KENFACK

Sabine GEIL-GOMEZ